



# limiter la prise de risque pour plus de succès

Si créer une entreprise est relativement facile, assurer un succès durable de son activité l'est beaucoup moins. Pour faire les bons choix et mettre ainsi toutes les chances de son côté pour durer, mieux vaut donc se faire accompagner dès l'origine de l'idée par des acteurs spécialisés.

**E**tude de marché, recherche de financements, choix d'un statut juridique, marketing, communication... on l'a bien compris, créer une entreprise requiert de solides compétences dans de nombreux domaines. Or, les porteurs de projets sont rarement des spécialistes de la création ou de la gestion d'entreprise à la base. « *Quelle que soit l'expérience de l'entrepreneur, l'accompagnement initial est essentiel pour limiter la prise de risque et lui permettre de monter en puissance sur son projet, souligne Alexandra Barth, consultante à l'APCE, l'Agence Pour la Création d'Entreprises. Il permet d'apporter un regard objectif et professionnel sur l'entreprise, de noter les éventuelles zones de faiblesses et les corrections à apporter.* »

## Les incontournables

Avocats, experts-comptables ou conseillers bancaires sont autant de partenaires quasi incontournables qui participent, chacun dans leur domaine,

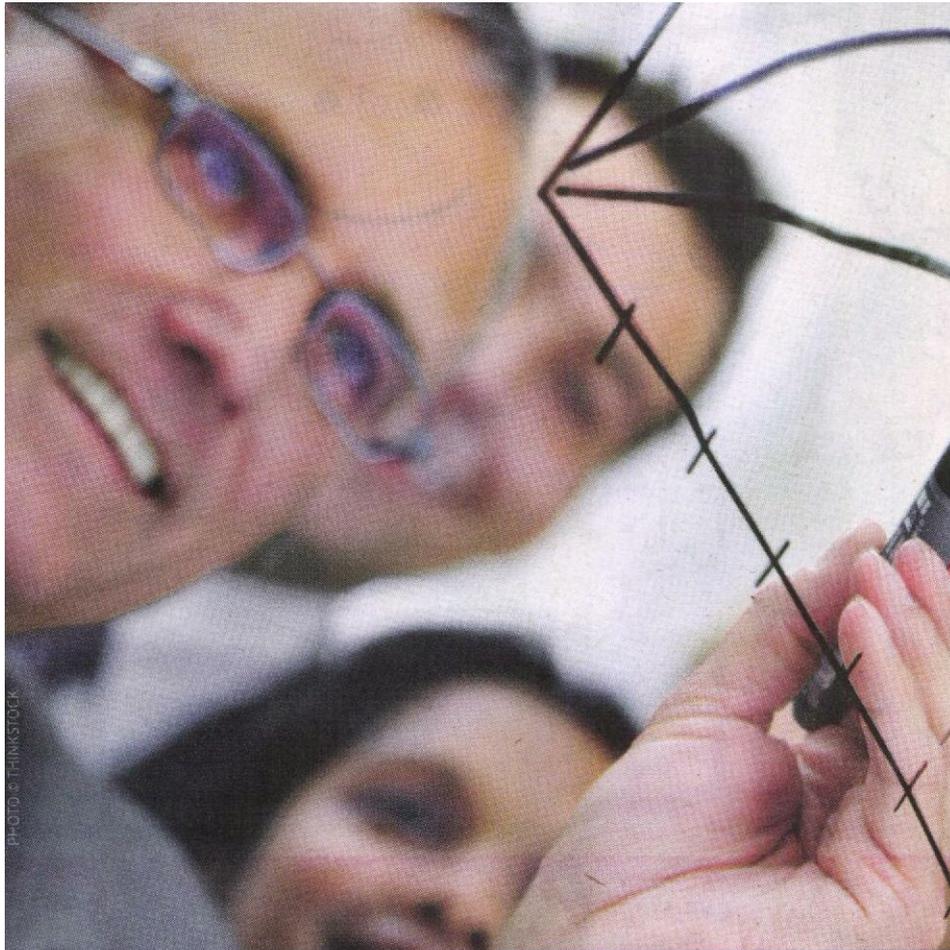
à l'établissement des assises juridiques et financières de la future entreprise. « *L'expert-comptable est en quelque sorte le « médecin généraliste » de l'entreprise. Il peut guider le créateur sur le choix de la structure à adopter, la construction du budget (business plan), la recherche des financements les plus adaptés et l'optimisation fiscale et sociale de son statut* », explique Agnès Bricard, Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, qui offre par ailleurs aux créateurs 12 heures d'accompagnement sur-mesure dans le cadre de la « Mission Jeunes Entreprises ». Internet permet, à condition de se rendre sur des sites de confiance, de glaner quelques précieux conseils. « *Le site de l'APCE met à disposition des entrepreneurs des informations complètes sur tous les aspects de la création* », explique Jean-Claude Volot, son président.

## Briser la « solitude de l'entrepreneur »

De nombreuses structures profession-

nelles dédiées à la création d'entreprise peuvent également apporter un soutien personnalisé aux entrepreneurs. Il s'agit notamment des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, des structures d'essaimage et de reconversion des grands groupes, ainsi que des pépinières ou incubateurs d'entreprises. Les structures d'appui au financement de la création d'entreprise comme OSEO, l'Adie ou France Active permettent de plus de sécuriser financièrement le porteur de projet. « *Nous accompagnons 20 000 créateurs chaque année en leur permettant de bénéficier d'un Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) ou d'une garantie des concours bancaires* », indique Pedro Novo, directeur régional d'OSEO Paris. *L'accompagnement permet ainsi de briser la solitude de l'entrepreneur. Il est également essentiel de s'entourer d'un réseau de chefs d'entreprises pour partager et apprendre des expériences, des échecs et des réussites des autres.* » Tous ces interlocuteurs constitueront de plus un réseau solide qui sera un soutien de poids tout au long de la carrière de l'entrepreneur.

■ Elodie Hameau



## L'EIRL, un nouveau régime pour les entrepreneurs individuels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les entrepreneurs individuels peuvent décider du niveau de risque qu'ils souhaitent assumer sur leurs biens propres, sans pour autant constituer de société. « Le nouveau régime d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) permet en effet à l'entrepreneur de protéger ses biens privés en cas de faillite grâce à l'affectation, à son activité professionnelle, d'un patrimoine séparé de son patrimoine personnel », explique Lysiane Yvon, responsable du pôle juridique de l'APCE. Alors que les dirigeants d'entreprises individuelles étaient jusqu'alors obligatoirement soumis à l'impôt sur le revenu, l'EIRL leur offre également la possibilité d'opter pour le régime fiscal de l'impôt sur les sociétés. « Le choix de

ce régime n'est cependant pas anodin en termes d'obligations et d'incidences fiscales si l'on est déjà entrepreneur. Il est donc essentiel de se faire conseiller pour s'assurer que ce régime soit le plus adapté au projet et à la situation de l'entrepreneur », conseille Lysiane Yvon.

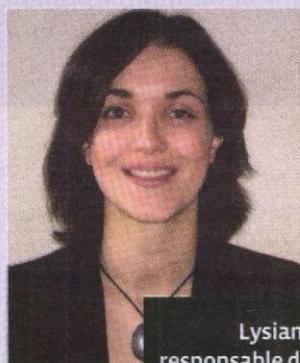


PHOTO © DR

**Lysiane Yvon,**  
responsable du pôle juridique  
de l'APCE.